

Webinaire "Sécheresse" 18 juin 2021 - Questions et réponses

Questions/Réactions	Réponse(s)		
Bonjour y a-t-il des interactions avec la région flamande pour gérer les eaux potables ? Merci d'avance	Oui, notamment en ce qui concerne la transposition de la nouvelles directive européenne. L'approche est concertée avec BXL aussi		
Q: les citernes d'eau de pluie, en quoi sont-elles sous-performantes ? Merci	Manque de capacité de rétention en général vis-à-vis de leur fonction d'écrtage des pluies importantes. Le trop plein des citerne devrait être dimensionné pour vider (ailleurs que dans le réseau intérieur de l'habitation) progressivement une partie de la citerne entre deux épisodes de précipitation afin de garder en permanence une capacité de rétention de l'eau de pluie	Complémentairement à la réponse de Francis, j'ajouterai que la gestion du trop plein des citernes doit également être revue et éviter le déversement à l'égout. Idéalement, le trop plein des citernes devrait retourner au sol via drain dispersant. Voir sur Certibeau.be les fiches sur la gestion des eaux pluviales à l'intention des usagers (https://www.certibeau.be/fr/installations-eau-fiches-didactiques)	Complémentairement les citernes posent aujourd'hui un problème au niveau de la sécherse car elles engendrent des pics de consommation lors des périodes sèches, entraînant une surutilisation du réseau
Madame la Ministre a t elle réservé des budgets spécifiques dans le plan de relance wallon pour les objectifs présentés?	Oui, un budget est acquis mais je ne peux en dire plus (discussion des mesures pas terminées au niveau du Gouvernement)		
En relation avec la question : l'eau wallonne appartient de façon importante à des sociétés flamandes (???)	Non, le seul prélèvement direct par des sociétés flamandes se fait dans l'ouest du Hainaut par Farys, pour un prélèvement de 10 millions de m³ sur les 400 prélevés pour la distribution publique.		
Dans le cadre de ces groupes de réflexion les représentants de l'aménagement du territoire sont ils présents car les questions d'imperméabilisation des surfaces et de gestion de l'eau sur la parcelle font partie de leurs compétences? Merci	Oui, v. SRRE2.0 lien avec le développement territorial. Il y a des représentants DGO4 dans ces GT.		
Qu'en est-il de la problématique du réseau d'assainissement encore sous-développé. Très bonne idée de potabiliser les eaux usées mais encore trop de rejets d'eau usées directement dans les cours d'eau!. Un réseau d'assainissement performant et complet me semble être une priorité afin d'éviter de continuer à polluer nos cours d'eau et nappes phréatiques.	<i>Cette question a été traitée en direct</i>	Il ne s'agit pas de potabiliser l'eau usée mais de l'utiliser pour l'irrigation des cultures	
Monsieur Delloye. Lorsque la Wallonie aura valorisé toutes ses sources, elle aura joué son joker final. N'est-il pas prioritaire d'utiliser toutes les autres méthodes (surtout limiter la consommation), et de garder en réserve ces sources ?	La Wallonie utilise en moyenne 6% des ses ressources, on est très loin d'utiliser tout le potentiel	Les ressources ne sont pas inépuisables et commencent à manquer localement par périodes. C'est l'objet des axes de travail "Gestion de la demande en eau" et "Sécurisation du territoire" comme expliqué.	En ce qui concerne les sources remarquables proprement dites, l'objectif n'est pas de les exploiter pour la consommation mais de les restaurer et les mettre en valeur dans un environnement plus résilient (AXE 1)
Est-il prévu que les groupe de travail existant s'ouvrent à d'autres acteurs afin de les impliquer ? Je pense notamment aux contrats de rivière de Wallonie qui pourraient et sont demandeurs de jouer un rôle dans l'information et la sensibilisation des riverains et des secteurs professionnels représentés ddans leurs assemblées générales.	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
les contrats de rivière ne sont pas repris dans la liste des partenaires ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Pourquoi une société fait partie de la cellule (Engie). Conflit d'intérêts?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>	Ils sont gestionnaires de la centrale nucléaire de Tihange et on doit donc dicuter avec eux pour la fermeture ou pas d'un ou plusieurs réacteurs pour préserver la température de l'eau surtout.	
Où en est-on avec la révision du Code de L'eau?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		

Commission internationale Meuse : quel est notre engagement vis-à-vis de la Hollande ? Pourrait-on limiter le débit de 'sortie' de la Meuse (vers la Hollande) à ce qu'on doit leur fournir SANS UN LITRE de plus (comme eux le feraient s'ils étaient wallons) ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Qu'est-ce que les Flamands payent à la Wallonie pour l'eau ? Est-ce que c'est le prix juste ? Est-ce que ça leur coûte le même prix au m³ qu'un wallon ou bien est-ce qu'ils ont un rabais ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Au vu des périodes plus sèches en été, comment la navigation marchande pourra-t-elle être garantie tout au long des prochaines décennies alors que le développement de la logistique fluviale est encouragée en Wallonie. Qui assurera la priorisation des usages, comment garantir la navigabilité des fleuves et canaux ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Pas entendu de plan massif de plantation d'arbres en tant que réservoirs d'eau (qui dispersent par transpiration + formation de nuages +/- directe)	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Le débit biologique sera-t-il systématiquement le P95 moyen comme annoncé ? Sinon quelle est la méthode de détermination de ce débit biologique ? Merci	<i>Cette question a été traitée en direct</i>	La détermination d'un débit biologique reste complexe car il peut différer selon les espèces vivant dans le cours d'eau. Le choix s'est porté sur les poissons et la méthode utilisée est une méthode utilisée en France, Estimhab. En réalité, on parle plutôt de débit "réservé" qu'on assimile à débit biologique minimum.	
Le fauchage tardif joue aussi un rôle dans le maintien du sol humide. Envisagez-vous de relancer la dynamisation de cette mesure facile à mettre en œuvre, mais peu respectée par les communes ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>	Le futur PWDR n'est pas encore finalisé. Il n'est pas possible de répondre à cette question. Néanmoins, la réflexion menée n'a pas laissé de côté cette problématique.	
Comment gérer Spa (Spadel) et Coca-cola (Chaudfontaine) qui utilisent de l'eau " d'il y a 30 ou 50 ans" si sécheresse actuelle ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
CS Pourquoi les communes ne font pas de prévention à sa population, avant une situation dramatique comme l'année passée, plus d'eau dans la l'homme. mais un terrain de foot est arrosé. la ville de rochefort a t elle des moyens pour informer sa population?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>	Je pense que la mise en œuvre de CertibEau répond à cette question/réflexion. No'oublions pas non plus l'article 277 du code de l'eau qui dit qu'il faut privilégier l'infiltration des eaux pluviales sur tout autre type d'évacuation. (voir 2ème question sur les citernes et lien vers les fiches techniques)	
Bonjour, techniquement il est difficile d'envisager des conditions particulières sur les stations d'épuration en période de sécheresse ! ceci étant en période de sécheresse les stations atteignent généralement un meilleur rendement en raison de la limitation des eaux claires parasites.	Merci pour ce commentaire pertinent		
quelles sont les mesures prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC en Wallonie pour favoriser les pratiques agricoles qui atténuent les risques de sécheresse à moyen-long terme ? Agroforesterie ?		Il serait judicieux d'encourager une agriculture résiliente en favorisant des cultures résistantes au période sans précipitations.	
Concernant les centrales hydroélectriques (sur les petits cours d'eau), lorsque celles-ci doivent être arrêtées, comme ce fut le cas les années précédentes, y a-t-il des compensations financières pour palier à ce manque à gagner ?	Non...		
réflexion Une prime à la déconnexion des descentes de charges d'eau de pluie se fait à la ville de Douai. D'une part pour lutter contre les inondations, mais aussi pour intégrer l'eau dans la ville via des aménagements (noues, ...) voir Adopta = peut-être une piste pour les anciennes constructions. Le passeport eau devrait pouvoir réguler les eaux pluviales des nouvelles habitations au même titre que les services urbanismes pour le nouveau bâti ou transformé.	Je pense que la mise en œuvre de CertibEau répond à cette question/réflexion. No'oublions pas non plus l'article 277 du code de l'eau qui dit qu'il faut privilégier l'infiltration des eaux pluviales sur tout autre type d'évacuation.		
Que deviennent les "bassins d'orage" le long des autoroutes (wallonnes) ?	A priori rien ne change les concernant. On pourrait envisager que l'eau qu'ils contiennent puisse être mise à disposition d'agriculteurs riverains. A voir avec le gestionnaire du réseau à savoir le SPW MI. Attention toutefois à la qualité chimique de l'eau qui peut récolter toutes sortes de substances.		

La gestion des captages publics mais aussi privé est réalisée par QUEL organisme wallon ? Y a t'il une vue d'ensemble des prélèvements ? Sur la commune de Jemeppe-sur-Sambre nous avons vu multiplié par 5 au moins le nombre de demandes annuelles pour de nouveaux puits (souvent à usage agricole mais pas toujours). Un moment donnée tous ces puits auront un impactsur les nappes et leur "rechargement".	La direction des Eaux souterraines (DESo) du SPW ARNE pour le volet normatif (et base de données des captages) et le Département de la Police et des Contrôles pour le contrôle des conditions figurant dans les permis associés (quand il y a un permis). Le permis est fonction du volume capté. Pour les autres, il s'agit de déclarations faites au niveau des communes et dont l'info doit être rapatrié à la DESo.		
Encore une question pour Monsieur Paulus : où en est-on dans l'adoption de l'AGW cours d'eau qui permettra d'appliquer le nouveau cadre décréteil ? Merci	Le dossier est finalisé au niveau du SPW ARNE. Il reste au GW à se prononcer (et l'adopter)	Si j'ai bonne mémoire, dans le cadre de la mise en oeuvre de CertibEau, il existe une série de fiches techniques dont une consacrée à l'infiltration des eaux de pluie. (voir références dans la réponse à la 2ème question)	
Toutes ces actions/plans mis en place de manière coordonnée pour construire notre résilience me semblent très utiles.	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Toutefois, employée dans une petite commune je peux vous témoigner la difficulté d'implémenter tous ces outils dans la gestion communale tant les moyens humains manquent cruellement.	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
Quel peut être le rôle de la commune dans l'encadrement des agriculteurs	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
vu que l'on se base sur les méthodes Françaises au niveau sensibilisation, il existe ceci : https://adopta.fr/wp-content/uploads/2020/10/adopta-Fiche-sensibilisation-riverains-compressed.pdf	Si j'ai bonne mémoire, dans le cadre de la mise en oeuvre de CertibEau, il existe une série de fiches techniques dont une consacrée à l'infiltration des eaux de pluie.		
Bonjour. Mr Paulus a évoqué le creusement de mares dans des endroits stratégiques pour la biodiversité et le stockage d'eau. Comment les communes peuvent-elles identifier ce type d'endroits ?	Prendre contact avec la DAFOR (Direction de l'aménagement foncier rural) du SPW ARNE		
Beaucoup de mesures pour alimenter les communes en stress et répondre à la demande, mais qu'en est-il des mesures / incitants permettant une utilisation raisonnée et raisonnable de l'eau ? Merci	En effet, à l'avenir, les réservoirs vont jouer un rôle plus importants. Une analyse des possibilités est intégrée dans le travail du SRRE 2.0		
Y-a-t'il une aide régionale de prévus pour la mise en place de systèmes de collecte des eaux de pluie ?	A ma connaissance, non mais Cédric pourrait confirmer ou infirmer ma réponse.	La Direction de l'Aménagement foncier rural pourra répondre à votre question. Comme exemple de réalisation, je citerai la zone d'immersion temporaire de Willemeau qui a remporté un prix récemment (2ème prix Publica Awards 2020 dans la catégorie "Corporate responsibility")	
Bonjour Marc (Closset). Les barrages-réservoirs sont en effet "peu utilisés" comparativement à d'autres sources de prélèvement d'eau. Mais en tant que tels, ils sont fortement mis à contribution, en particulier lors des épisodes de sécheresse. Les dernières années ont montré le rôle important qu'ils ont pu jouer dans la robustesse d'approvisionnement. Et l'étude citée sur les ressources en eau permettra de voir si des aménagements particuliers sont nécessaires pour les conforter dans leur rôle en fonction de l'évolution climatique. SPW MI bien entendu disponible pour répondre à ces questions, comme celles sur le rôle plus général des voies hydrauliques par ailleurs. Thibaut Mouzelard (SPW MI VH de Liège et barrages-réservoirs).	<i>Cette question a été traitée en direct</i>		
On utilise 6% de ressources renouvelables ? mais quelle est la définition de cette ressource renouvelable ? cela prend en compte tous les besoins, y compris celui des milieux naturels ?	<i>Cette question a été traitée en direct</i>	La ressource renouvelable est constituée des précipitations défalquées de l'évapotranspiration par les plantes qui s'infiltrant dans les sols et atteignent les nappes. Vous pouvez trouver un schéma dans la lettre d'information au GIEC dont j'ai parlé dans mon exposé.	

La nouvelle liaison La Hesse-Vezin (Durbuy) fut un chantier de grande ampleur et très long, qui semble avoir posé de nombreux problèmes, au vu des très nombreux travaux de réouverture de route et bords de routes tout le long du tracé, ce qui a interpellé beaucoup de durbuysiens. Je suppose que des problèmes d'étanchéité se posaient. Avez-vous prévu une communication explicative de ces travaux, tant sur leur pertinence que sur la longueur et les multiples réouvertures ? Un toutes-boîte serait une belle initiative. Merci	Cette question a été traitée en direct		
Je pensais que des exemples de récupération d'eau en milieu agricole via des bassins temporaires seraient présentés ce matin. Cela se fait déjà en montagne afin de capter des eaux d'orage et pouvoir l'utiliser par la suite par les agriculteurs. On pourrait ainsi utiliser des zones de champs en cuvette. Quelle aide régionale peut être proposée à ce propos (cellule GISER, mesures MAE...)	La Direction de l'Aménagement foncier rural pourra répondre à votre question. Comme exemple de réalisation, je citerai la zone d'immersion temporaire de Willemeau qui a remporté un prix récemment.		
Elargissement de la source d'eau au détriment d'une carrière (secteur privé) qui propose de ramener de l'eau par pompage alors que la ville peut avoir de l'eau de très bonne qualité par pompage ?	Sauf erreur dossier Rochefort qui fait l'actu depuis un bon moment. C'est tout le sens d'une priorisation des usages; mais ici, il semble que l'eau repompée par le carrier dans la galerie est 1. de qualité identique à celle de la source. 2. nettement moins tarissable de la source. Plus généralement, ce type de conflits plaide pour une instruction plus poussée des permis d'environnement pour prises d'eau (description plus poussée de l'usage de l'eau, opportunité du projet, évaluation économique et environnementale cout-bénéfice). Une gestion de l'eau participative permet souvent de lever les incompréhensions par un partage de l'information. C'est peut être ce qui devrait être mis en oeuvre (une initiative avait été prise par la commune mais a été stoppée par les procédures judiciaires en cours)		
Avec les sécheresses à répétition, les étés chauds conduisent à la création de nombreuses piscines familiales. Quel impact ont-elles sur la consommation d'eau ? Faut-il décourager celles-ci ?	Cette question a été traitée en direct		
Nous avons sur Jodoigne des cultures de petits fruitiers pendant 3 ans qui sont très gourmands en eau et très impactants pour le ruissellement et les coulées de boue. Il serait bien de réguler au niveau ce genre de culture au niveau régional. Il y a beaucoup de pompages dans les cours d'eau par des sociétés et agriculteurs même quand le cours d'eau est très bas difficile à contrôler.	L'irrigation pour la fruiticulture est très limitée en Wallonie (moins de 1000 ha). L'irrigation se fait par des techniques de gouttes à gouttes, ce qui consomme beaucoup moins qu'un arrosage par arroseur aérien. D'après mes infos obtenues auprès de l'association wallonne des fruiticulteurs, seuls les poiriers sont actuellement irrigués. Les pommiers ne font pas encore l'objet d'irrigation. Les pompages dans les cours d'eau ne sont autorisés que pour le riverain direct (parcelle limitée par le cours d'eau). et il faut que le riverain soit propriétaire. Un locataire ne peut donc pas pomper dans un cours d'eau.		
Le transfert inter-bassins des eaux ne risque pas d'avoir un impact négatif sur l'équilibre environnemental ?	Ces transferts restent "marginaux" en volumes en comparaison avec les précipitations.		
au sujets des piscines, il existe aussi un problème de vidange des piscines non permanente et suivant exutoire soit (quid au réseau d'assainissement, eaux claires + produits chlorés si aux CE) !	C'est effectivement un pb pour lequel on n'a pas de réponse toute faite. Il faut contacter l'OAA local pour savoir ce qu'en faire.		